



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement du CHALLENGE 70 cm - Interclubs - 2025

Le challenge a pour objectif de récompenser les cavaliers qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des épreuves 70 cm organisées lors des concours Interclubs repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation : - Le challenge est ouvert à tout cavalier dont le cercle est affilié à l'interclubs et détenteur d'une licence 02, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL, montant toute monture immatriculée ou identifiée à la FRBSE **et détenteur du brevet Etrier d'or minimum**. Le cavalier qui obtient son brevet en cours de saison peut participer au challenge à partir de la date à laquelle son brevet a été délivré.

Le cavalier peut participer avec **2 montures maximum** dans chaque épreuve.

- Le cavalier doit participer à **7 concours** dressage inclus en 70 cm, et ce dans les cercles affiliés à l'interclubs pour que ses résultats soient comptabilisés.

- **Un cavalier peut être classé dans 2 challenges de hauteurs juxtantes.**

- Pour être repris dans les 2 challenges il devra monter 2 montures différentes par journée.

- Un cavalier peut changer de hauteur et ce après le troisième concours de la saison. Dans ce cas, il monte avec les points acquis. Passé la date du **11 mai 2025**, il peut changer de hauteur mais uniquement avec des points de participations (1 point par épreuve)

- Le cavalier ne pourra avoir participé lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 80 cm et ce dans tous les concours.

- **La Finale est obligatoire**

- Pour être repris au challenge, le cavalier devra participer à une épreuve de **dressage reprise au calendrier du GEPL**.

Epreuves : Chaque concours comprend deux épreuves obligatoires comptant pour le challenge, sauf en cas d'épreuves fermées.
Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour le challenge ou non.
Pour toutes les hauteurs, uniquement la première épreuve, après élimination le moniteur peut encadrer le cavalier.

Répartition des points :

- Les points sont attribués en fonction de la meilleure place obtenue dans l'épreuve.

1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ...49^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0.

- **Les 9 meilleurs résultats + le dressage seront pris en compte si vous faites plus de 9 concours 1 point par épreuve sera attribué.**

- **Les points du dressage sont le pourcentage transformé en points**

Remarque : Si un cavalier monte plusieurs montures, les points sont attribués à la meilleure paire de la journée. En cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans ces épreuves est classé avant les autres ex-æquo à cette place, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes,... places.

Age des cavaliers:

Jusque 70 cm 7 ans pour des cavaliers montant un poney

En 80 cm et plus 8ans pour des cavaliers montant un poney

10 ans pour des cavaliers montant un cheval

Nombre de parcours par cheval:

De 40 cm à 80 cm 4 passages par jour

En 90 cm max 2 parcours par jour

Paddock et Piste :

Seuls les moniteurs sont autorisés au paddock et à la reconnaissance de piste. Les accompagnants marchant les équidés au paddock doivent avoir une assurance 01 minimum.

Prix :

Le cercle organisateur offrira coupes flots et lots.

En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, tous les classés du challenge recevront des lots distribués par le sponsor du challenge.

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège